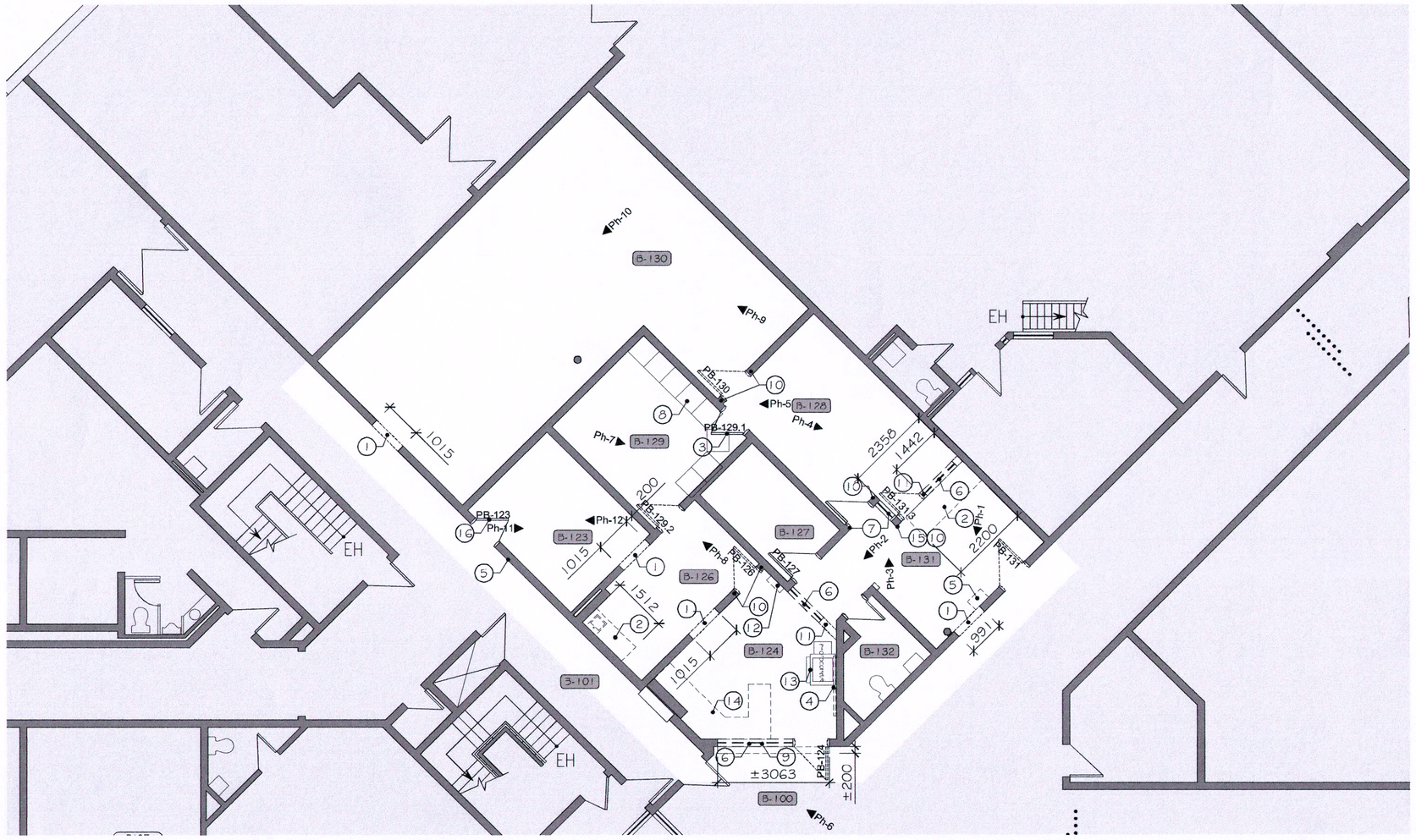

02 - PLAN DE DÉMOLITION _ REZ-DE-CHAUSSÉE
SECTEUR 2 _ BUREAUX OPÉRATIONNELS — ÉCH. 1 : 100

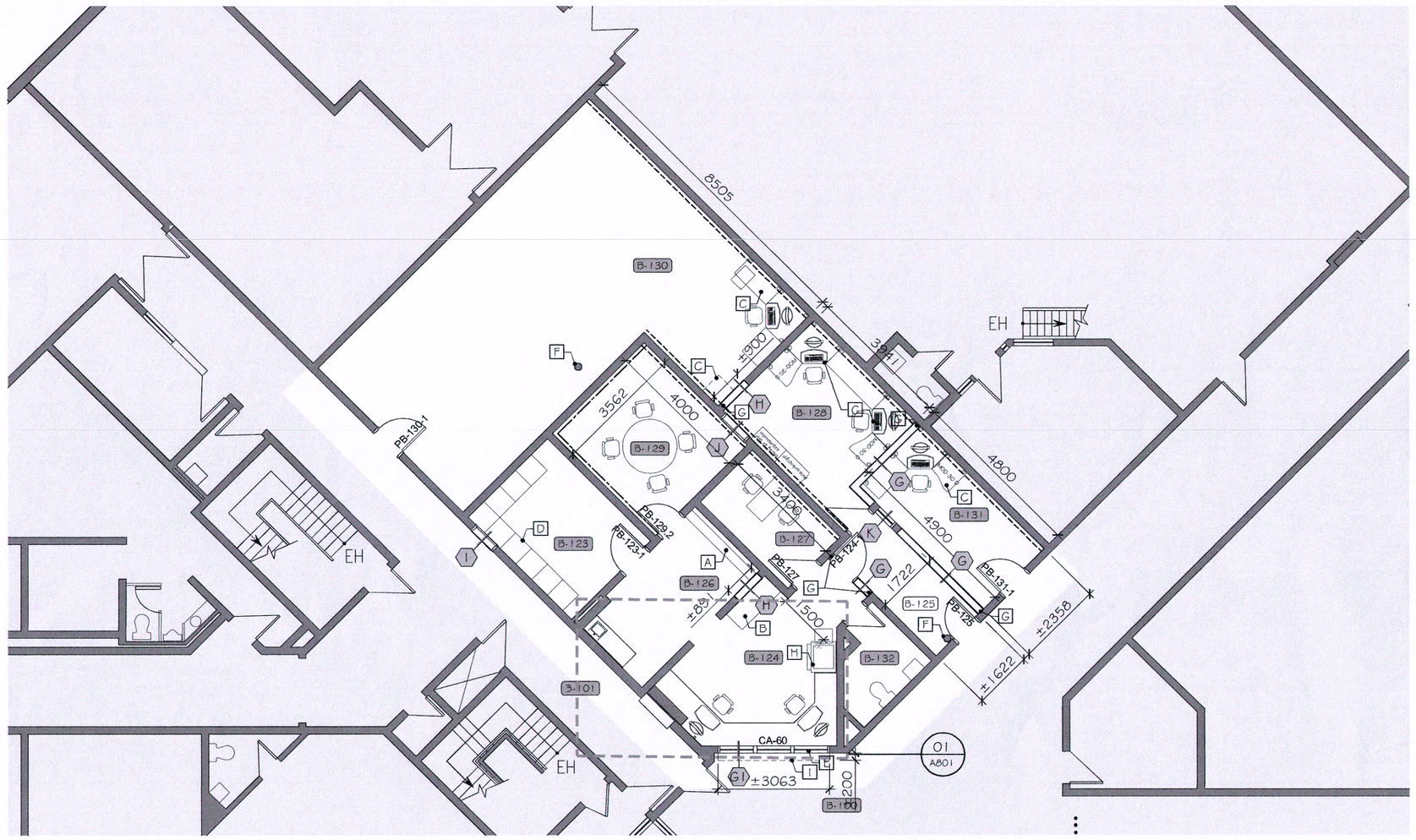

03 - PLAN DE CONSTRUCTION _ REZ-DE-CHAUSSÉE
SECTEUR 2 _ BUREAUX OPÉRATIONNELS — ÉCH. 1 : 100

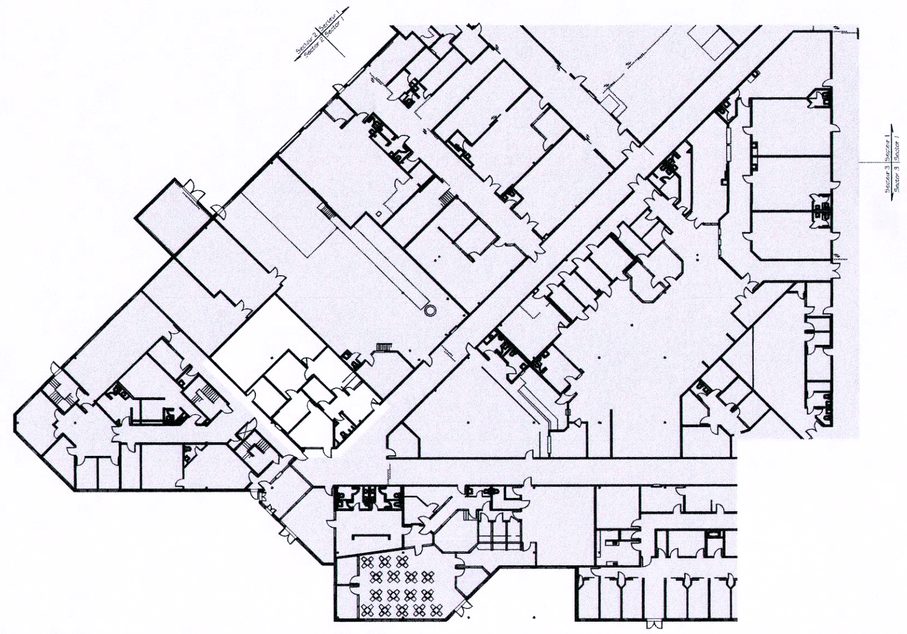

01 - PLAN CLÉ
SECTEUR 2 _ REZ-DE-CHAUSSÉE — ÉCH. 1 : 500

LÉGENDE INTERVENTIONS

- CLOISON EXISTANTE À CONSERVER
- SECTION DE CLOISON À DÉMOLIR
- SECTION DE CLOISON À CONSTRUIRE
- ENSEMBLE PORTE ET CADRE EXISTANT À CONSERVER
- ENSEMBLE PORTE ET CADRE EXISTANT À DÉMOLIR
- ENSEMBLE PORTE ET CADRE EXISTANT À RELOCALISER
- NOUVEL ENSEMBLE PORTE ET CADRE
- ### NUMÉRO DE LOCAL _ EXISTANT
- ### NUMÉRO DE LOCAL _ NOUVEAU
- X CLOISON TYPE, VOIR CLOISONS TYPES PAGE A701
- PX-XXX NUMÉRO DE PORTE, VOIR TABLEAU DES PORTES AU DEVIS
- ◀Ph# VOIR PHOTOGRAPHIE DU # INDIQUÉ SUR LA PAGE A901
- MUR DE BLOCS RECOUVERT D'ENDUIT À PEINDRE
- MUR DE BÉTON À PEINDRE
- MOD-30 D MOBILIER HORS-CONTRAT
- ÉQUIPEMENTS DE PLOMBERIE À CONSERVER

NOTES DE DÉMOLITION

(PAGE A201 SEULEMENT)

1. SECTION DE MUR EN BLOCS DE BÉTON À DÉMOLIR POUR L'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE PORTE AVEC CADRE, VOIR DOC ING. STRUCTURE
2. COMPTOIR À DÉMOLIR
3. PORTE EXISTANTE À CONDAMNER, PORTE À ENLEVER ET CADRE À CONSERVER.
4. ÉCRAN PLAT EXISTANT À ENLEVER ET REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE
5. ACCESSOIRE EXISTANT À ENLEVER ET REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE
6. CADRE ET CADRE VITRÉ À DÉMOLIR
7. PORTE, CADRE ET CADRE VITRÉ À CONSERVER, VITRAGE DU CADRE À DÉMOLIR ET OUVERTURE À OBTURER.
8. HUIT (8) CASIERS EXISTANTS À RELOCALISER
9. DÉMANTELER LES RANGS DE BLOCS (± 990mm DE HAUTEUR) AU DESSUS DU CADRE VITRÉ JUSQU'À LA DALLE DE BÉTON. PROTÉGER LES TUYAUX ET LES CONDUITS PASSANT DANS LA PORTION DE BLOCS À DÉMANTELER POUR QUE CEUX-CI DEMEURENT ACTIFS EN TOUT TEMPS. OUVRIR LE PLAFOND DE GYPSE AU LOCAL B-100 D'ENVIRON 200 PAR 3063mm AFIN D'EXÉCUTER LES TRAVAUX. VOIR DOC ING.
10. DEMI BLOC DE BÉTON À DÉMANTELER AU PÉRIMÈTRE DES PORTES ET FENÊTRES AFIN DE PERMETTRE LE CHAINAGE DES NOUVEAUX BLOCS DE BÉTON LORS DE L'OBTURATION
11. MUR DE BLOCS DE BÉTON À DÉMOLIR JUSQU'AU PONTAGE (± 3118mm)
12. BOÎTE À CLÉ À REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE
13. PHOTOCOPIEUR À RELOCALISER
14. MOBILIER EXISTANT À ÉVACUER
15. COIN PROTECTEUR EN MÉTAL À DÉMOLIR
16. PORTE EXISTANTE À CONDAMNER, PORTE ET CADRE À CONSERVER.

NOTES DE CONSTRUCTION

(PAGE A201 SEULEMENT)

- A SYSTÈME DE CONTRÔLE D'ACCÈS ET HORODATEUR (VOIR DOC. ING.)
- B CLASSEUR HORS-CONTRAT
- C MOBILIER HORS-CONTRAT
- D HUIT (8) CASIERS EXISTANTS RELOCALISÉS
- E NOUVEAU MUR DE BLOC DE BÉTON DE TYPE G1 À CONSTRUIRE AU DESSUS DU NOUVEAU CADRE VITRÉ ET EN PARTIE DANS L'OUVERTURE DE PORTE À OBTURER. RECONSTRUIRE LE DÉTAIL DU HAUT DU MUR À LA JONCTION DU PLAFOND TEL QUE LE MUR ADJACENT. VOIR DOC. ING.
- F COLONNE D'ACIER À PEINTURER
- G DÉTAIL D'ANCRAGE DU NOUVEAU MUR DE BLOCS DE BÉTON AVEC LE MUR DE BÉTON PERPENDICULAIRE, VOIR DOC. ING.
- H PHOTOCOPIEUR RELOCALISÉ
- I SECTION DE PLAFOND EN GYPSE À RAGRÉER ET PEINDRE TEL QUE L'EXISTANT SUITE À LA RÉALISATION DES TRAVAUX.

NOTES GÉNÉRALES (PAGE A201 SEULEMENT)

1. ENTREPRENDRE LA DÉMOLITION DES OUVRAGES DANS L'ÉTAT OÙ ILS SONT LE JOUR DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT. DÉMOLIR, DÉMANTELER, ENLEVER OU RÉCUPÉRER SELON LES INDICATIONS AUX DESSINS. TOUS LES TRAVAUX DE DÉMOLITION DEVRONT ÊTRE FAITS DE MANIÈRE À PERMETTRE DE RECEVOIR LES NOUVEAUX FINIS.

2. SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES ACCESSOIRES ET ÉQUIPEMENTS FIXES AUX MURS DEVRONT ÊTRE DÉMANTELÉS ET ÉVACUÉS. LES CAVITÉS LAISSÉES PAR LE DÉMANTÈLEMENT DES ACCESSOIRES ET ÉQUIPEMENTS FIXÉS AUX MURS ET DANS LES MURS DOIVENT ÊTRE RAGRÉÉES TEL QUE LE MUR ADJACENT.

3. TOUS LES DESSINS ET LES SPÉCIFICATIONS SUR LES PLANS GÉNÉRAUX ET LES DEVIS DE TOUTES LES DISCIPLINES, MÊME PARTIELS FONT PARTIE D'UN TOUT EN VUE D'UNE EXÉCUTION COMPLÈTE ET FONCTIONNELLE; TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE EXÉCUTÉS SANS EXCEPTION, PAR LES ENTREPRENEURS SPÉCIFIQUES À CHAQUE TÂCHE OU SPÉCIALITÉ.

4. NONOBSTANT, LES TRAVAUX DE PERCEMENT REQUIS INDIQUÉS SUR LES PLANS D'ARCHITECTURE, DE STRUCTURE, DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ, RÉALISER TOUS LES PERCEMENTS REQUIS AINSI QUE LE RAGRÉAGE SUBSÉQUENT DES COMPOSANTES RELATIVEMENT AU PARACHÈVEMENT DE L'OUVRAGE.

5. FAIRE LES TRAVAUX NÉCESSAIRES POUR ASSURER L'INTÉGRITÉ ACOUSTIQUE DE TOUTES LES PIÈCES TOUCHÉES PAR LES TRAVAUX. SCELLER TOUTES LES OUVERTURES, PERCEMENTS ET LA JONCTION ENTRE LES MURS EXISTANTS ET LA DALLE DE BÉTON À L'AIDE D'UN SCELLANT ACOUSTIQUE. PRÉVOIR 2,5 MÈTRES CARRÉES D'OUVERTURE À SCELLER.

6. SUITE AU DÉMANTÈLEMENT DU FINI DE PLANCHERS EXISTANT, ENLEVER TOUS LES RÉSIDUS DE COLLE ET PRÉPARER LA SURFACE DE MANIÈRE ADÉQUATE AFIN DE RECEVOIR LES NOUVEAUX FINIS DE PLANCHER.

7. PRÉVOIR LA PEINTURE DE TOUTES LES SURFACES MURALES APPARENTES QUI SONT INCLUSES DANS LES LOCAUX VISÉS PAR LES TRAVAUX ET LES LOCAUX ADJACENTS SI DES INTERVENTIONS MURALES SONT PRÉVUES ET CE SUR TOUTE LA SURFACE MURALE. SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES MURS ET CLOISONS À PEINDRE SONT EN BLOC DE BÉTON.

8. PRÉVOIR TOUS LES FONDS DE CLOUAGE NÉCESSAIRES POUR LA FIXATION DES ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES.

9. LES ÉTAGÈRES EXISTANTES DE LA PIÈCE B-130 SERONT CONSERVÉES EN PLACE LORS DES TRAVAUX. À NOTER QUE TOUTES LES BOÎTES/MATÉRIEL À L'INTÉRIEUR DES ÉTAGÈRES SERONT DÉJÀ ÉVACUÉS. PRÉVOIR LA PROTECTION NÉCESSAIRE.

10. RAGRÉER TOUS LES MURS, CLOISONS ET PLANCHERS ENDOMMAGÉS PAR LES TRAVAUX DE DÉMOLITION D'ARCHITECTURE, DE STRUCTURE, DE MÉCANIQUE, D'ÉLECTRICITÉ ET TOUS LES AUTRES TRAVAUX INCLUS AU CONTRAT.

CLIENT

Service Correctionnel Canada / Correctional Canada
Administration régionale Québec / Regional Headquarters Quebec

CHEMIN DE L'AÉROPORT
Port-Cartier (Québec) G5B 2W2
Tél. : 418 766-7070

PROJET / PROJECT

ÉTABLISSEMENT PORT-CARTIER
PORT-CARTIER ESTABLISHMENT

RÉAMÉNAGEMENTS : SECTEUR DES PROGRAMMES DES BUREAUX OPÉRATIONNELS
RENOVATIONS: PROGRAM SECTOR AND OPERATIONAL OFFICES

# PROJET BGLA	15-2118B	*BGLA PROJECT #*
# PROJET CLIENT	388-3610	*CLIENT PROJECT #*

ARCHITECTE / ARCHITECT

bgla ARCHITECTURE | DESIGN URBAIN
80, CÔTE DINAN
QUÉBEC QC G1K 8N6
T. 418 694-9041
F. 418 694-9081
BGLA.CA

INGÉNIERIE MÉCANIQUE / MECHANICAL ENGINEERING

AXOR EXPERTS-CONSEILS

NOTES GÉNÉRALES AUX SOUMISSIONNAIRES:

LES DOCUMENTS D'ARCHITECTURE, DE STRUCTURE, DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ FONT PARTIE D'UN TOUT EN VUE DE RÉALISER LA CONSTRUCTION EN TOTALITÉ. ILS DOIVENT ÊTRE LUS CONJOINTEMENT ET SOLIDAIREMENT LES UNS PAR RAPPORT AUX AUTRES AFIN DE TENIR COMPTE DE TOUTES LES IMPLICATIONS DE CEUX-CI.

L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VÉRIFIER TOUTES LES COTES ET DIMENSIONS DE CE DESSIN SUR PLACE.

TOUTE ERREUR OU OMISSION DEVRA ÊTRE SIGNALÉE AU PROFESSIONNEL CONCERNÉ AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX.

AUCUNE DIMENSION NE DEVRA ÊTRE PRISE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.

CE DESSIN NE PEUT SERVIR AUX FINS DE CONSTRUCTION S'IL N'EST PAS SCELLÉ ET APPROUVÉ PAR LE PROFESSIONNEL CONCERNÉ.

GENERAL NOTES TO BIDDERS:

THE ARCHITECTURAL, STRUCTURAL, MECHANICAL AND ELECTRICAL BID DOCUMENTS ARE PART OF A WHOLE WITH THE GOAL OF A COMPLETE WORK. THEY MUST BE READ AND CONSIDERED JOINTLY IN ORDER TO TAKE INTO ACCOUNT THE RELATION BETWEEN DISCIPLINES AND ALL THAT THIS IMPLIES.

CONTRACTOR SHALL VERIFY ALL DIMENSIONS ON SITE.

IN THE EVENT OF ANY ERROR OR OMISSION, THE CONCERNED PROFESSIONAL SHALL BE ADVISED BEFORE START OF WORK.

NO DIMENSION SHALL BE MEASURED DIRECTLY ON THE DRAWINGS.

THIS DRAWING MAY NOT BE USED FOR CONSTRUCTION PURPOSES IF IT IS NOT SEALED BY THE APPROPRIATE PROFESSIONAL.

PLAN CLÉ / KEY PLAN

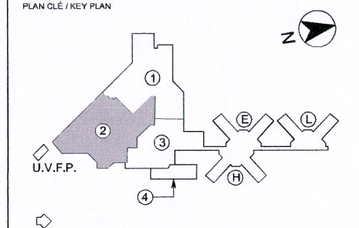

Établissement Port-Cartier *Establishment*

Secteur 2 | RdC / *Sector 2 | Ground Floor*

2017/09/29	APPEL D'OFFRE / TENDER - 100%	C.G.
DATE	ÉMIS POUR / ISSUED FOR	PAR / BY

ARCHITECTURE

TITRE DU DESSIN / DRAWING TITLE

PLANS DÉMOLITION/CONSTRUCTION
SECTEUR 2 | REZ-DE-CHAUSSÉE

DEMOLITION & NEW FLOOR PLAN
SECTOR 2 | GROUND FLOOR

Fichier informatique / Computer file: 15-2118B_A201.dwg

Ordre des architectes du Québec
A 5139
CAROLINE GIRARD
ARCHITECTE

Conçu par / Design by:	C.G.
Dessiné par / Drawn by:	K.B.
Vérifié par / Checked by:	C.G.
No. Projet	Date
15-2118B	17/09/25
Échelle/Scale	Total
1:100	#
Feuille n° / Sheet n°	

A201